



# SDIS 76

PEX 2021\_01

# PARTAGE D'EXPERIENCE

## ACCIDENT AVEC MATIERES DANGEREUSES

### CONTEXTE & PRISE D'APPEL

Le 29 octobre 2020 à 14h52, les secours sont alertés pour un accident de circulation impliquant un ensemble semi-remorque sur l'autoroute A 29 à hauteur de la commune d'Eretteville lès Baons. A 15h00, le sinistre est requalifié en accident impliquant des matières dangereuses suite à un deuxième appel et le départ est renforcé. En parallèle, le chauffeur est contacté via le COG et signale des écoulements sur la citerne couchée contenant 35000 litres d'éthanol.

### MOYENS ENGAGES



VSAV YERVILLE



VBS BARENTIN



VSRM TOTES



FNRBC  
CAUCRIAUVILLE



FPTGP YVETOT



CdG YVETOT 02

### MOYENS EN RENFORT



PCC



CeEM



CCGC



CeVEEP



DRONE



CeAR



CeNRBC  
RCH 3 et 4



VTU (X2)  
KLOLA et KCRM

### SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

- ✓ Accident de circulation avec un poids lourd semi-remorque couché dans le fossé,
- ✓ Chauffeur sorti seul du camion,
- ✓ Fuites d'éthanol en filet par les trous d'homme confirmées,
- ✓ Demande de fermeture de l'autoroute annoncée aux intervenants par le CODIS,

### PREMIERES ACTIONS MENEES

- ✓ Prise en charge du chauffeur routier par l'équipage du VSAV,
- ✓ Engagement d'une reconnaissance en tenue de feu sous ARI : les premières mesures indiquent 0 % de la LIE et 170 ppm de COV avec le PID sur la plage Isobutylène,
- ✓ Mise en place d'une protection incendie au moyen d'extincteurs puis de la lance du VSRM,
- ✓ Actions efficaces sur la source en resserrant les vis trous d'homme, sur le flux en créant des rétentions associées à la pose de spilbags et sur la cible en creusant une rigole pour limiter les retours sous la citerne.

### PREMIER MESSAGE DU PREMIER C.O.S

**GH :** 15h45    **ORIGINE :** CDC YVETOT    **DESTINATAIRE :** CODIS et CDS OUEST

**TEXTE :** En intervention A29 PK 60,5 accident de poids lourd TMD seul. Un conducteur pris en charge par le VSAV. Bilan en cours. Fuite sur une cuve citerne de 30 m<sup>3</sup> couchée sur la chaussée. Fuite en goutte à goutte par les trous d'hommes. Produit concerné : Ethanol. Je fais mettre un périmètre de sécurité par coupure autoroute dans les deux sens encore non effective. Placement des engins en aval du sens de la circulation à 100 mètres. Ainsi qu'une protection incendie dans l'immédiat avec les moyens du VSRM et ultérieurement avec un fourgon en cours d'acheminement. Moyens de retenu de la fuite en cours de mise en œuvre par les équipes RCH sur place. Emplacement du CRM et KLOLA : péage de Bermonville. Ne pas passer par l'A29 mais se présenter au péage de Bermonville via le RD 926.



### ELEMENTS FAVORABLES



- ✓ Localisation exacte et requalification rapide du code sinistre par le CTA-CODIS 76,
- ✓ Arrivée rapide du FNRBC et de son équipe «INTER RCH » présents à la Direction pour le contrôle annuel des appareils de détection,
- ✓ Dimensionnement des renforts appuyés sur une intervention similaire en 2015,
- ✓ Décision rapide du concessionnaire et de la gendarmerie de fermer l'autoroute,
- ✓ Actions de colmatage et de récupération du produit efficaces,
- ✓ Transporteur rapidement présent pour réaliser le dépotage,
- ✓ Collaboration de la société en charge du relevage avec le transporteur.

### ELEMENTS DEFAVORABLES



- ✓ Interventions déjà en cours sur le secteur,
- ✓ Engagement d'un EPGP à 4 personnels limite les actions possibles,
- ✓ Particularité d'aspiration sur une cuve extérieure d'émulseur méconnue,
- ✓ Point météorologique non retransmis aux intervenants,
- ✓ Présence d'une borne d'appel alimentée par panneaux solaires et batterie sous la citerne.

### ENSEIGNEMENTS A TIRER



- ✓ Préserver la ressource de l'officier superviseur 2 pour ne l'engager comme CdG qu'en dernier recours,
- ✓ Modifier le départ type associé à ce code sinistre pour remplacer l'EPL par un EP,
- ✓ Rappeler les procédures d'emploi et les limites d'utilisation des FPTGP. Rendre accessibles les notices d'utilisation des engins,
- ✓ Le COS a pris en compte la topographie et les éléments opérationnels pour placer son dispositif,
- ✓ Entretenir le tapis de mousse a permis d'isoler la borne d'appel et d'inhiber les écoulements de produit s'évacuant du calorifugeage lors du relevage,
- ✓ Pérennité de l'eau assurée par le CCGC,
- ✓ Prise en compte par le COS du mémoire relatif au relevage de citernes de matières dangereuses pour déterminer les idées de manœuvre (périmètres de sécurité, protection équipotentielle, tapis de mousse, alternance du dépotage et du relevage de la citerne),
- ✓ Dépollution finale des terres laissée à la charge du concessionnaire autoroutier. Estimation du volume de produit écoulé à 5 m³.

### DOCUMENTATION

SDIS76 Feux de liquides inflammables Les établissements INC\_08

SCHEMAS DES ETABLISSEMENTS POUR FEUX DE LIQUIDES INFLAMMABLES

Le schéma des établissements pour les feux de liquides inflammables est un document de référence pour les intervenants sur le terrain. Il permet de connaître les risques et les mesures de protection à mettre en œuvre en fonction de la nature et de la quantité des produits stockés.

Document de référence pour les intervenants sur le terrain.

### Fiche MEMENTO Feu de liquides inflammables

ENSCIP

Mémoire de formations spécialisées

Le relevage de citernes de matières dangereuses accidentées

RCH4 2012

### Le relevage de citernes de matières dangereuses accidentées

Soyez curieux, la documentation est là pour vous !!!